



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	7 Novembre 2016	Séance du : 16 Novembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le seize novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de CANET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 37	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 4	

Etaients présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Miche SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGEUTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Bernard COSTE (Octon).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) – Avis de la Communauté de communes sur le projet des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault - Avis de la Communauté de communes du Clermontais.

Créées par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, (loi dite "Grenelle 2" qui transpose en droit français, la directive européenne Inondation du 23 octobre 2007), les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sont élaborées sur les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Ces stratégies locales de gestion des risques inondations sont élaborées sous l'autorité des Préfets.

Elles visent plusieurs objectifs :

- ✓ Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement de l'espace, en renforçant notamment la prise en compte des questions liées à l'eau dans les documents de planification (SCOT, PLU, ...),
- ✓ Augmenter la sécurité des populations en évaluant le rôle des ouvrages, en préservant les zones naturelles et d'expansion des crues, la fonctionnalité des exutoires en mer, de même qu'en prenant en compte le ruissellement pluvial.

- ✓ Assurer une cohérence des actions et une solidarité des territoires (amont / aval, rive droite / rive gauche, ...)
- ✓ Développer la gestion de crise, autour notamment des plans locaux de sauvegarde,
- ✓ Organiser une gouvernance favorisant les synergies entre les collectivités, syndicats de bassins et services de l'Etat.

Sur le département de l'Hérault, trois territoires à risques importants ont été identifiés dont celui de BEZIERS-AGDE, qui donne lieu à l'élaboration d'une SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault soit 258 communes parmi lesquelles 48 des 49 communes du SCOT du Pays Cœur d'Hérault (les 21 communes de la CC du Clermontais et 27 des 28 communes de la CC Vallée de l'Hérault).

La démarche d'élaboration est portée par et animée par les deux syndicats de bassin que sont le syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron (SMVOL) et le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault (SMBFH). Les DDTM de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron coordonnent ce dossier.

L'avis de la Communauté de communes du Clermontais est le suivant :

Considérant que la compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée à la Communauté de communes du Clermontais sur son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'au titre de cette compétence, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incomberont à l'intercommunalité,

Considérant que les enjeux liés à l'inondabilité intégrés dans les SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux) et repris dans la SLGRI seront intégrés dans le SCOT Cœur d'Hérault,

Que le Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes doivent se conformer aux prescriptions du SCOT,

Que la Communauté de communes est également compétente pour l'aménagement de son territoire,

Que la problématique du ruissellement pluvial, très faiblement financée actuellement mais qui touche nombre de communes du territoire, mérite aujourd'hui une prise en compte à la hauteur du risque encouru pour les populations et les biens,

Que la solidarité Amont / Aval qui doit permettre de traiter le Risque Inondation sur les territoires littoraux s'accompagne de la prise en compte sur l'amont, de la pression foncière sur l'habitat et l'activité économique à laquelle doit répondre le territoire,

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DEMANDE que la Communauté de communes soit pleinement associée à la démarche d'élaboration et d'animation de la SLGRI, en siégeant au sein du comité de pilotage restreint chargé de son élaboration.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161118-2016-11-16-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2016
Date de réception préfecture : 18/11/2016